

FORMATION EN HYPNOSE MEDICALE ET THERAPEUTIQUE SMSH shyps
VOLEE 2022

Objectifs :

L'Institut Romand d'Hypnose Suisse (IRHyS) organise sous l'égide de la Société Médicale Suisse d'Hypnose (SMSH) et la Société d'Hypnose Clinique Suisse (shyps) la formation en hypnose médicale et thérapeutique en Suisse romande.

Le règlement officiel pour l'obtention de l'AFC SMSH shyps ou le Certificat SMSH peut être consulté sur le site de l'IRHyS ou sur le site de la SMSH (www.smsch.ch). Les exigences pour l'obtention du Certificat shyps peuvent être consultées sur le site de l'IRHyS ou de la shyps (www.hypnos.ch).

Description :

L'obtention du certificat de formation est échelonnée sur trois années. Ce programme comprend une partie de formation pratique et théorique et une autre partie d'un cursus individuel (supervisions, interventions, étude de la littérature, documentation de cas et travail clinique).

Validation :

Pour les médecins, cette formation débouche sur l'obtention d'une Attestation de Formation Complémentaire - AFC délivrée par la SMSH et validée par la FMH.

Pour les psychologues-psychothérapeutes, cette formation débouche sur le Certificat d'hypnothérapeute shyps.

Pour les psychologues en formation à la psychothérapie, cette formation débouche sur l'obtention d'une Attestation de formation shyps.

Participants :

Cette formation est destinée aux médecins, médecins-dentistes, aux psychologues-psychothérapeutes et psychologues en formation à la psychothérapie, ayant une activité clinique régulière.

Formateurs :

Les cours sont assurés par des enseignants agréés par la SMSH et la shyps en Suisse Romande.

Organisation :

L'organisation, la coordination et la gestion de cette formation sont confiées à l'Institut Romand d'Hypnose Suisse.

Lieu et déroulement de la formation :

Les cours des deux premières années sont proposés à Morges et à Genève. En cas d'inscriptions insuffisantes à Genève, l'IRHyS, par son Conseil de fondation, se réserve le droit d'annuler ce groupe et de proposer aux participants de suivre la formation à Morges.

Si les dates ne conviennent pas aux participants, ceux-ci peuvent retirer leur inscription. Les participants s'inscrivent soit à Morges soit à Genève.

Absence et modalités de rattrapage :

La présence à toutes les sessions est importante et seulement une marge d'absence de 10% est acceptée, ce qui correspond à une journée de formation. Un 20% d'absence supplémentaire est toléré uniquement s'il est remplacé par la participation à des séminaires organisés dans des instituts reconnus par l'ISH.

Les heures d'absence ne sont pas garanties par le rattrapage des mêmes sessions l'année suivante et il est exigé de participer au 70% des cours de la formation donnée par l'IRHyS.

IMPORTANT : la participation à la session 1 de la formation est obligatoire avant la session 2. S'il n'est pas possible d'assister à la session 1 de l'autre volée, le participant devra obligatoirement suivre une séance individuelle de rattrapage de 2h avec un des formateurs dudit cours. Cette séance individuelle est à la charge du participant.

Finances :

Cours des 1^{ère} et 2^{ème} années (sessions 1 à 6) : CHF 3'780.

Session 7 et 8 : CHF 630.- chaque session.

La cotisation d'adhésion à l'IRHyS pour l'année 2022 est offerte. Les participants qui souhaitent devenir adhérents dès l'année suivante, doivent en faire la demande.

La finance d'inscription est en principe payée en une fois. Des paiements fractionnés sont cependant possibles sur demande. Une fois l'inscription confirmée, l'entier de la finance d'inscription est dû à l'IRHyS (pas de remise en cas de désistement après confirmation).

Dates et lieux :

Cours 1^{ère} année, obligatoires pour tous les participants :

Session 1 :	Morges : 28 et 29 janvier 2022	Genève : 25 et 26 février 2022
Session 2 :	Morges : 18 et 19 mars 2022	Genève : 29 et 30 avril 2022
Session 3 :	Morges : 13 et 14 mai 2022	Genève : 17 et 18 juin 2022
Session 4 :	Morges : 2 et 3 septembre 2022	Genève : 7 et 8 octobre 2022

Cours 2^{ème} année, obligatoires pour tous les participants :

Session 5 :	Morges : 4 et 5 novembre 2022	Genève : 9 et 10 décembre 2022
Session 6 :	Morges : 13 et 14 janvier 2023	Genève : 10 et 11 février 2023

Cours de spécialisation (à option et validés pour la 3^{ème} année) :

Session 7 :	Morges : 10 et 11 mars 2023	Genève : 28 et 29 avril 2023
Session 8 :	Morges : 12 et 13 mai 2023	Genève : 23 et 24 juin 2023

Inscription :

Les inscriptions sont confirmées au fur et à mesure de la réception des dossiers.

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter le bulletin d'inscription ci-dessous, une brève lettre de motivation, un CV avec descriptif des diplômes et certificats obtenus et une copie du diplôme principal.

Prière de faire parvenir votre dossier par fax, par email ou à l'adresse suivante :

IRHyS - Institut Romand d'Hypnose Suisse
Rue du Châble-bet 41
1920 Martigny

Tél. : +41 (0) 24 471 17 62
Fax : +41 (0) 24 471 56 46

Bulletin d'inscription
FORMATION EN HYPNOSE MEDICALE ET THERAPEUTIQUE SMSH SHYPS 2022
1^{ère} et 2^{ème} ANNEES : SESSIONS 1 à 6

Nom : **Prénom :**

Profession : **Fonction :**

Adresse privée :

Rue et N°:

NPA : Localité :

Tél. fixe : Mobile :

Adresse professionnelle :

Rue et N :

NPA : Localité :

Tél. :

Envoi du courrier : **adresse privée** **adresse professionnelle**

Email :

Tarifs : **Sessions 1 à 6 :** **CHF 3'780.-**

Conditions :

L'inscription à un enseignement doit parvenir au secrétariat de l'IRHyS avant le délai indiqué sur l'annonce y relative. Lors du retrait d'une inscription avant la notification de sa confirmation, les frais administratifs consécutifs au traitement du dossier seront facturés. Le montant de l'inscription est dû pour l'année en cours à compter de 30 jours à partir de ce délai et au plus tard trois jours avant le premier jour de l'enseignement en question. La finance d'inscription est en principe payée en une fois, des paiements fractionnés sont cependant possibles sur demande.

En cas d'absence pour cause majeure (maladie, difficultés familiales ou existentielles) et sur demande dûment motivée, le participant peut discuter avec l'IRHyS des possibilités de rattrapage dans un cours analogue en cours ou lors d'un cycle suivant. L'IRHyS se réserve toutes les décisions concernant le montant et la nature des éventuelles ristournes. Lors du désistement d'un cours s'étalant sur plus d'une année, la finance de participation à la première année est due entièrement une fois la confirmation notifiée, pour les années suivantes, une ristourne de 50 % de la finance de l'année à venir est accordée pour autant que le désistement soit annoncé au moins trois mois avant le début de l'année suivante. Le cas échéant, aucun remboursement n'est accordé.

Par son Conseil de fondation, l'IRHyS se réserve le droit d'exclure un participant à une manifestation ou un enseignement organisé par ses soins. En cas d'exclusion et après déduction des frais administratifs, seuls les montants correspondant aux activités qui ne pourront être suivies seront remboursés.

L'IRHyS s'engage à rembourser intégralement les finances de participation à des enseignements qu'il a annulés. Ces conditions sont applicables sitôt le présent formulaire daté et signé. Par sa signature, la personne soussignée déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions définies ci-dessus.

Je m'inscris à la Formation en hypnose médicale et thérapeutique SMSH shyps, sessions 1 à 6, volée 2022

Morges **Genève**

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription ci-dessus et les accepte.

Lieu et date :

Signature :

Dossier à envoyer par fax, email ou à l'adresse suivante :

Institut Romand d'Hypnose Suisse
Rue du Châble-bet 41
1920 Martigny

Tél. : +41 (0)24 471.17.62
Fax : +41 (0)24 471.56.46

info@irhys.ch
www.irhys.ch